

DELIBERATION N° 2007/09-13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ATSEM DE 1^{ère} CLASSE EN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'un agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe (ATSEM), a atteint au moins le 5^{ème} échelon et compte au moins six ans de services effectifs dans son grade.

Les conditions étant réunies pour prétendre au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, et vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C du Centre de Gestion, en date du 21 juin 2007,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de bien vouloir procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :

en transformant un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet, en poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2007,

- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2007.